

Séance du Conseil Communal n°2022/01

(sous le régime du Covid-Check)



En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir (soit physiquement, soit par procuration) en la salle de séance dans la Mairie à Schieren.

Mercredi, le 12 janvier 2022 à 18h00

Ordre du jour

1. Approbation du budget rectifié 2021 et du budget initial 2022 avec présentation du plan pluriannuel financier (PPF) pour la période 2023-2030
2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020
3. Subside extraordinaire concernant le 50^{ème} anniversaire de l'association "Fraen a Mammen" : Approbation du solde final
4. Pacte Nature
 - Approbation de la convention initiale avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
 - Approbation de la convention "Conseiller Pacte Nature" avec le Syndicat Intercommunal "SICONA"
5. Approbation de la convention d'approvisionnement avec la Brasserie Nationale
6. Désignation d'un délégué aux transports publics
7. Syndicat Intercommunal "DEA" : Décision sur la variante de l'apport en capital pour l'exercice 2022
8. Modification du règlement communal de circulation
9. Approbation d'un contrat de concession au cimetière de Schieren
10. Approbation de titres de recette
11. Divers / Point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales

Schieren, le 3 janvier 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Eric THILL
Bourgmestre

Yves WEIS
Secrétaire communal ff

